



Société Nautique des Mouissèques

4, Quai de la Marine 83500 LA SEYNE - ☎ 04 94 87 20 07 - ✉ :club.mouisseques@wanadoo.fr

COUPE DE LA VILLE DE LA SEYNE

Dimanche 10 Octobre 2021

AVIS DE COURSE

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les règles de course : règles d'introduction à la régata (RIR).
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 – DROITS D'INSCRIPTION – ADMISSIBILITE

Les frais de dossier d'inscription sont de 30 € pour toutes les classes .

Le dossier d'inscription et le programme sont disponibles à la SN Mouissèques Quai de la Marine 83500 LA SEYNE

et sur le site de la SN MOUISSEQUES : <http://www.mouisseques.com/>

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables et classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 – SITUATION DU PLAN D'EAU .

Du cap Sicié au cap Escampobariou.

4 – PROGRAMME PROVISOIRE :

- Inscriptions : vendredi 08 Octobre de 16h30 à 19h00 et samedi 09 de 9h00 à 11h30 - 14H30 à 18h00
- et sur le site de la SN MOUISSEQUES : <http://www.mouisseques.com>
- Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :

Le dimanche 10 Octobre à 10h55

5 – INSTRUCTIONS DE COURSE :

Disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « côtier ».

7 – SYSTEME DE PENALITE :

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours.)

8 – CLASSEMENT : selon le système HN-OSIRIS ou MONOTYPES (sous réserve précisée dans le IC.

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

Il est possible de s'inscrire en groupe « P » (P1 ou P2).

9 – INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV validées « COMPETITION », et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la SN MOUISSEQUES (prévoir un certificat médical).

Pour les extérieurs des places de port seront disponibles du samedi soir au lundi matin. Prévenir le club au plus tard le 05 octobre.

10 - LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX:

Devant le club-house de la SN Mouissèques

Quai de la Marine 83500 LA SEYNE

Dimanche 10 Octobre 19 h00

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser
à la SN Mouissèques au 04 94 87 20 07 ou par courriel : club.mouisseques@wanadoo.fr